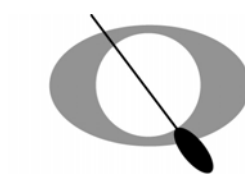


La diversification de la formation au secondaire

**Mémoire présenté au
Conseil supérieur de l'éducation**



**par la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec
(FAMEQ)
www.fameq.org**

30 novembre 2005

Introduction

La FAMEQ est heureuse de répondre à l'appel de mémoire du Conseil supérieur de l'Éducation.

Dans le document d'information et de consultation du 3 octobre 2005, le Conseil fait état des motifs qui ont présidé au développement de l'offre de programmes à vocation particulière :

- *Dynamiser une école publique sans relief et ennuyante*
- *Remplacer et enrichir un curriculum trop homogène et peu exigeant*
- *Concurrer le secteur privé de l'enseignement*
- *S'ajuster à la demande des parents*

des retombées positives des programmes à vocation particulière :

- *Une formation générale de base améliorée*
- *La reconnaissance et la promotion d'élites dans divers domaines de formation*
- *Un plus grand nombre d'élèves intéressés et stimulés*
- *La constitution d'équipes enseignantes motivées et mobilisées*
- *Des parents plus intéressés et davantage satisfaits de l'école secondaire*

Partant de là, nous allons donc nous attarder à proposer des solutions aux difficultés que la diversification pose actuellement, soit :

- *l'exclusion de certains élèves des programmes à vocation particulière*
- *des problèmes que vivent les classes ordinaires*
- *la responsabilité d'intégration des handicapés, des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*
- *la tâche alourdie des enseignants des classes ordinaires*
- *la compétition entre les écoles publiques à cause du financement proportionnel au nombre d'élèves.*

Nous allons de surcroît insister sur les bienfaits des programmes de musique dans l'éducation en général, une discipline qui, dans des contextes différents, à travers ses nombreuses applications, sollicite toujours l'implication personnelle et la créativité de l'élève.



1. L'éducation, bien public ou bien privé

L'éducation est un droit individuel fondamental qui est inscrit à l'article 1 de la Loi sur l'instruction publique. Et l'éducation est aussi un bien collectif, car elle permet de former des citoyens actifs et responsables qui participent à l'épanouissement et au mieux-vivre de l'ensemble de la société. Mais, dans les faits, l'éducation est de plus en plus considérée comme un bien privé. Les parents sont des consommateurs avertis qui revendiquent le droit de choisir l'éducation qu'ils croient être la meilleure pour leur enfant. De plus en plus, ils « magasinent » l'école secondaire et le programme que fréquentera leur enfant, ils évaluent les « produits éducatifs » qui leur sont proposés et choisissent en fonction de la « destination » (carrière) qu'ils projettent pour eux.

1.1 Quelles stratégies poursuivent les parents québécois?

Ces derniers souhaitent répondre aux besoins de développement de leur enfant, leur transmettre des valeurs et les outiller en préparation de leur avenir. Les parents veulent obtenir les services adéquats correspondant à leur vision de l'éducation, dans un contexte agréable et sécurisant pour leur enfant et, dans la plupart des cas, au moindre coût possible. Les parents plus fortunés visent souvent à inscrire leur enfant dans une école privée qui a une bonne réputation.

Certains parents n'ont pas de stratégie. Ils envoient leurs enfants à l'école parce c'est la loi, sans même considérer les choix qui se présentent à eux. Ces enfants se retrouvent dans l'école de leur quartier. De part sa mission sociale, l'école endosse alors l'entière responsabilité de l'éducation de ces enfants.

1.2 Quelles sont les incidences de certains choix individuels sur les objectifs de démocratisation, d'accessibilité et d'égalité des chances poursuivis à l'échelle du système?

Il y a déjà compétition entre les écoles privées qui s'arrachent les meilleurs élèves. Cette compétition accentue le pourcentage des élèves moyens et faibles intégrés dans le système public d'éducation. Afin de figurer sur la liste de choix des parents, dans ce contexte de « magasinage », les écoles publiques font preuve de beaucoup de stratégie pour attirer les élèves forts dans des programmes particuliers stimulants, formateurs et remplis de promesses pour leur avenir.

La responsabilité de former des citoyens "actifs et responsables qui participent à l'épanouissement et au mieux-vivre de l'ensemble de la société" - comme vous le dites si bien - devrait être partagé entre les secteurs public et privé. La diversification peut ainsi aider énormément à équilibrer le ratio des élèves forts entre les deux systèmes.

De nos jours, une école qui n'offre que le programme de base est destinée à recevoir les enfants de milieux défavorisés, ou ceux dont les parents ne sont pas préoccupés par le milieu scolaire de leur enfant, des enfants qui manquent souvent d'encadrement dans leur milieu familial. Ce sont ces écoles qui ont le plus besoin de projets rassembleurs et valorisants, des services d'aide aux devoirs, de psycho-éducateurs, de tutorat, etc... Les disciplines artistiques y jouent un rôle très important. Au cœur du programme régulier, les arts doivent être accessibles à TOUS les jeunes Québécois, peu importe la classe sociale ou la région... et c'est précisément le *leitmotiv* de la FAMEQ depuis toujours. Il s'agit bien là de la formation de base et de l'égalité des chances.

Les gens plus fortunés auront toujours le choix de l'école pour leurs enfants, incluant l'école privée. Seules des règles que se donne la société pourraient restreindre leur choix. Par exemple, retirer, ou du moins réduire de manière importante l'allocation gouvernementale aux enfants qui fréquentent une école privée, pour réinjecter ce montant dans le système public d'éducation.

Pour sauvegarder la démocratie, nous croyons que TOUS les parents et enfants du Québec doivent se prévaloir d'un « choix d'école ». L'égalité des chances pour tous, c'est aussi avoir les moyens de s'épanouir en ENRICHISSANT la formation de base.

2. L'autonomie des acteurs institutionnels locaux et le développement d'une logique marchande

La décentralisation de certaines responsabilités au palier local commande beaucoup de discernement. La montée de la concurrence entre les établissements d'enseignement n'est pas sans incidence sur l'ensemble du système scolaire québécois.

2.1 Quels sont les effets de cette compétition?

La **compétition** devient **négative** lorsqu'elle a pour effet de refuser aux enfants de milieux défavorisés des programmes intéressants, ce qui peut provoquer chez ces derniers un sentiment de rejet. À Montréal en particulier, la compétition entre institutions pose des problèmes accrus par la nature hétéroclite de sa population et la concentration des classes sociales défavorisées. Cette concentration fait en sorte qu'on y retrouve plus d'élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, la pauvreté ayant un effet direct sur l'ensemble des conditions de vie des enfants (malnutrition, des parents moins éduqués et souvent moins impliqués dans leur quotidien, climat de violence à la maison, ou environnement familial peu propice à l'isolement nécessaire à l'étude, etc...)

En poussant les écoles à améliorer la qualité de leur programme, la compétitivité des institutions a pour effet **d'optimiser les services** offerts aux enfants. La variété des programmes offerts d'une école à l'autre (différentes options et programmes à vocation particulière) permet aussi un choix intéressant pour les parents et accroît pour les enfants **une motivation à l'école**. Un programme de musique, par exemple, offre aux élèves une formation axée sur le développement de leurs compétences, un bon encadrement, renforce l'estime de soi et le sentiment d'appartenance à un milieu de vie signifiant qui, par voie de conséquence, **préviennent le «décrochage»**.

2.2 Doit-on envisager la mise en place de mécanismes de régulation à l'échelle locale ou nationale pour régir l'offre de formation?

À partir du moment où la formation de base est assurée, il nous semble important **de préserver la couleur unique de chaque école**. Un projet porté par la direction de l'école et de son équipe d'enseignants a plus de chance de réussir que si des règles strictes de fonctionnement lui sont imposées.

Cependant il peut y avoir un problème lorsque des programmes similaires se retrouvent dans plusieurs écoles de la même commission scolaire. Les écoles ciblent alors non seulement le même bassin d'élèves mais aussi ceux qui s'intéressent à la même formation.

Dans les domaines plus «coûteux», tels que la musique, la danse et les arts plastiques, une commission scolaire devrait **éviter la duplication des programmes**, ou ne l'autoriser que si elle a les ressources nécessaires pour bien encadrer les élèves et fournir l'équipement adéquat, ceci dans le but ultime de maximiser les chances de **réussite à long terme d'un programme**.

D'autre part la FAMEQ croit que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport devrait s'assurer qu'il y ait au moins **une école à vocation musicale au secondaire et au primaire dans chaque commission scolaire** pour favoriser l'égalité de choix de tous les parents québécois.

En contrepartie du « palmarès » des écoles basé sur la réussite scolaire, il serait pertinent d'établir annuellement un **catalogue** émanant du MELS, accessible aux parents, qui listerait les programmes offerts dans les écoles québécoises incluant la description des cours et le temps alloué à chaque matière dans la grille-horaire.

La désinformation tend à comparer des incomparables. Pour l'instant, c'est à qui crie le plus fort et qui a le plus d'entrées dans les médias: du *marketing* fort peu en accord avec les visées de l'éducation. L'information donnée aux parents lors de leur « magasinage d'école » est parfois trompeuse dans les publicités, surtout lorsqu'on mise sur la beauté des lieux, les prix mérités, les participations à des concours, des voyages ou tournées en Europe, plutôt que sur le contenu et les objectifs d'un programme et les exigences de travail pour sa réussite.

3. La culture d'intégration des différences et la fonction sociale de l'école

Les difficultés d'intégration des « élèves à risque » en classe ordinaire sont au cœur des enjeux de la réforme de l'éducation en cours d'implantation au secondaire. L'école a pour mission de socialiser les élèves, notamment en intégrant les élèves à risque en classe ordinaire, mais aussi, en accueillant et en intégrant les élèves immigrants, les élèves des minorités culturelles, en francisant les allophones, etc.

3.1 Nos choix de diversification de la formation favorisent-ils cette intégration ?

Pour nous, le problème ne réside pas dans l'existence des programmes particuliers mais dans le manque d'encadrement des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. De la même façon qu'il est préférable d'offrir des cours particuliers à des élèves doués pour alimenter leur enthousiasme, il faut aussi donner un **service d'encadrement adéquat aux élèves plus faibles ou mal préparés**. Pour favoriser l'intégration des immigrants, les minorités culturelles et les allophones, il est nécessaire de leur fournir un encadrement adapté à leur réalité.

De plus, si cette clientèle n'est pas admise à des programmes particuliers à cause de la sélection, le parcours régulier de l'école doit leur assurer une formation globale.

Et c'est là qu'il faut tabler sur les disciplines artistiques pour permettre l'épanouissement de la créativité de ces jeunes. Entre autres, l'apprentissage de la musique en groupe favorise l'échange, la socialisation, l'estime de soi, la responsabilité, le sentiment d'appartenance, l'esprit d'équipe et s'adresse aux enfants de toutes les classes sociales... sans compter que la musique rend plus heureux !

Vu sous cet angle, c'est justement la diversification de la formation qui favorise l'intégration.

N'oublions pas que si l'absence des élèves performants sur le plan scolaire dans les classes régulières fait reposer entièrement sur celles-ci le poids de l'intégration des élèves à risque, il est important de reconnaître que si les programmes de concentration n'existaient pas, plusieurs élèves deviendraient une « charge supplémentaire » sur le plan de la discipline par manque d'intérêt.

En toute justice, **l'essentiel est de stimuler l'enfant à apprendre.**

4. L'enseignement obligatoire et la formation des élites scolaires

Le questionnement sur les risques de dérives associés aux programmes à vocation particulière est souvent interprété comme un discours conduisant à l'abandon des « élites ».

4.1 Comment définissez-vous ce concept d'élite?

Élite : petit groupe considéré comme ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué. D'élite : qui se distingue par de grandes qualités.

Élitisme : système favorisant les meilleurs éléments d'un groupe aux dépens de la masse.
(Le petit Larousse illustré, édition 2005)

Il serait faux de prétendre que les êtres naissent avec un potentiel égal. Et pourquoi la norme serait-elle de toujours niveler par le bas ? Les opportunités de développer le talent des enfants doués relèvent non seulement de la responsabilité des parents mais aussi de la société québécoise. C'est cela aussi la démocratisation de l'enseignement...

Quand l'éducation mise sur le développement des compétences des élèves doués ou talentueux, il y a là travail de formation d'une certaine « élite »... et c'est très bien. Le fait que ces élèves se retrouvent ensemble dans un programme particulier suscite une grande motivation et contribue à favoriser la réussite éducative.

4.2 Y a-t-il place pour la formation des élites au cours de l'enseignement obligatoire de base?

Si on se fie au strict enseignement de base, nous croyons que non.

Les enfants plus doués ont besoin d'être stimulés de manière plus constante et exigeante que ne le permet le programme de base actuel. Les options offertes ne répondent pas toujours à leurs besoins d'encadrement. En plus du choix actuel d'options, il y a place pour les programmes particuliers.

Aussi, les enfants « performants » s'ennuient dans des classes « ordinaires » car ils apprennent vite et sont parfois turbulents dans ce contexte, et causent souvent des problèmes de discipline. Ils manifestent ainsi que l'école doit s'adapter à tous les types d'élèves et leur fournir les outils dont ils ont besoin pour réussir.

En musique, pour une minorité d'élèves, il est aussi souhaitable de bénéficier d'un enseignement de pointe. Nous croyons que pour les talents d'exception, l'éducation musicale de haut niveau à l'âge de l'adolescence peut faire la différence et permettre à certains d'accéder à une carrière d'envergure internationale. Toutefois, dans un cadre académique exigeant, il est normal de limiter cet enseignement de pointe à ceux et celles qui ont le plus de chance de réussir un cours intensif. De là, la nécessité de sélectionner ces candidats.

5. La sélection des élèves

Un certain nombre d'établissements d'enseignement secondaire, tant publics que privés, font la sélection de leurs élèves dans le cadre d'un projet particulier de formation.

5.1 Quels sont les objectifs visés par cette sélection? La sélection des élèves pose-t-elle des problèmes et à quels égards?

Le premier objectif est de s'assurer que l'élève a les capacités de décrocher un diplôme d'études secondaires. Ne pas le classer à la bonne place risquerait d'entraîner une mise en situation d'échec.

La sélection basée sur les résultats scolaires assure que l'élève admis à un programme particulier soit en mesure de répondre aux attentes d'un tel programme en consacrant moins de temps aux autres disciplines. Le **suiti de l'élève** est crucial pour sa réussite.

En musique, nous constatons que la sélection des élèves n'est pas faite sur la même base dans chacune des écoles (les résultats scolaires ou les aptitudes dans la discipline). De là la nécessité d'un suivi de l'élève qui correspond à cette sélection. Au départ, l'élève s'engage à fournir le rendement approprié. Dans certaines écoles, le travail soutenu de l'élève est suffisant pour le garder dans le programme, dans d'autres, on exige un bon rendement académique ou la performance dans la discipline choisie.

Certaines écoles ne font aucune sélection en misant sur la motivation et l'engagement de l'élève à répondre aux exigences (ex. : respecter l'échéancier de remise des travaux...) Le but premier est alors d'offrir une concentration en la rendant accessible à tous. Cette position permet aux jeunes moins performants d'avoir un projet de vie, de relever un défi, celui de la réussite. On a comme exemple le cas de l'école secondaire *Le Tandem boisé* (C.S. des Bois-Francis) qui accepte dans son programme de concentration musique des élèves en difficulté d'apprentissage.

6. L'enseignement secondaire et son caractère hétérogène

L'un des traits caractéristiques du secondaire est la grande diversité des profils et des besoins des élèves. La recherche sur les modes de regroupement des élèves (groupe homogène ou hétérogène) montre que la composition hétérogène d'une classe ne nuit pas aux meilleurs élèves et qu'elle favorise les élèves qui éprouvent plus de difficultés d'apprentissage.

6.1 **Au secondaire, y a-t-il des risques associés à une perte d'hétérogénéité des groupes, sur le climat de la classe et de l'école? Sur la mission d'intégration de l'école ? Sur la réussite de tous les élèves ?**

Précisons d'abord que les regroupements issus des programmes particuliers sont homogènes par intérêt mais demeurent hétérogènes quant à leur profil académique, culturel et social. Dans la région de Montréal plus spécifiquement, **les jeunes d'un programme particulier proviennent de différents milieux** sociaux, économiques, culturels (ethnie, langue, religion). À la base donc, l'enfant choisi dans un programme particulier pour ses habiletés ou compétences, peut avoir, un quotient intellectuel différent, une culture, des habitudes de travail, une capacité d'apprentissage différentes des autres.

Dans le cas de la musique, si les groupes sont formés en fonction du niveau de compétences musicales des élèves, leur travail individuel et collectif est plus productif. C'est au contraire risqué de mettre tout le monde dans le même cours. Les plus lents ralentissent tout le monde, se sentent nuls de surcroît – s'ils en sont conscients – et les plus talentueux sont frustrés. **Le risque est assurément plus grand de privilégier l'hétérogénéité à tout prix en préservant la mission d'intégration de l'école au détriment de la réussite des élèves !**

Les élèves des écoles à vocation ne perdent pas tous nécessairement leur hétérogénéité du fait que les groupes sont souvent décroisonnés à partir de la 3^e secondaire. Ils sont donc intégrés dans les autres groupes et **rayonnent dans l'école**. Pour sa part, l'équipe de direction a un rôle important à jouer quant au climat général de l'école, en favorisant les contacts et l'échange entre les différents secteurs.

Le document d'information et de consultation fait état d'une difficulté au regard de **la tâche d'enseignement**, de nature variable dans le contexte de la diversification de l'enseignement. À notre avis il est possible d'équilibrer la tâche des enseignants des matières académiques dans les écoles offrant des programmes de concentration. Tous les élèves, qu'ils soient en parcours particulier ou non, font les maths, le français, l'anglais, langue seconde etc. Chaque enseignant peut donc avoir dans sa tâche des groupes forts et des groupes faibles. Dans un programme international, par exemple, un professeur de latin ou d'espagnol aura des groupes forts puisque ses élèves sont sélectionnés au départ, mais il devra sans doute enseigner une autre matière pour compléter sa tâche et peut se retrouver avec des groupes faibles. Le même exemple vaut pour d'autres spécialités. Il est très rare qu'il y ait assez d'élèves dans une concentration pour combler une tâche d'enseignement.

La propension à créer des groupes homogènes est encore plus grande dans le **système privé** d'éducation. Même si ce n'est pas la règle absolue pour toutes les institutions privées, on ne peut pas nier que la tendance est d'y regrouper des **élèves forts et de milieu aisé**. Des nuances à cette affirmation s'appliquent selon les régions du Québec compte tenu des différents bassins de population. L'élève qui ne performe pas dans le système privé est rejeté et repoussé vers le système public. Cet élève ne se rend même pas aux examens finaux. N'oublions pas que c'est la moyenne des résultats qui prévaut dans le classement au fameux « palmarès » des écoles.

7. Les missions des secteurs public et privé de l'enseignement et la concurrence

Les choix de diversification de la formation au secondaire résultent, pour une bonne part, de la compétition que se livrent les établissements publics et privés pour attirer le plus grand nombre d'élèves.

7.1 **Quelle est la mission de l'école secondaire publique au regard de la diversification de la formation?**

7.2 **Quelle est la mission de l'école secondaire privée au regard de la diversification de la formation?**

Dans les deux cas, la première mission de l'école secondaire est **d'offrir une éducation de base solide**, en visant le meilleur apprentissage et le plein développement de l'enfant, afin qu'il devienne un

citoyen éduqué, cultivé, responsable et ouvert. De plus, elle doit s'assurer que l'enfant est capable de répondre aux exigences académiques en moins de temps pour accéder à un projet particulier. C'est un équilibre qu'il faut maintenir.

Mais ce qui distingue principalement les écoles publiques des écoles privées, c'est le **financement**.

Les écoles publiques héritent de la difficile mission de préparer les élèves moyens ou faibles à la vie adulte. La mise en application des parcours "régulier et appliqué" du nouveau régime pédagogique dépendra des ressources du milieu et du budget disponible. Tous ne se destinent pas aux études supérieures et certains élèves éprouvent de réelles difficultés face à l'étude. Il faut leur **trouver des projets créatifs, rassembleurs et valorisants**. Voilà tout un défi !

Et les écoles **privées** ont la possibilité de choisir leurs candidats, sélectionner les meilleurs et rejeter les «cas problèmes» - ceux éprouvant des difficultés d'apprentissage ou des troubles de comportement. On peut se poser la **question** : Est-ce que le système privé ne devrait pas s'occuper des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ? Avec l'encadrement approprié, ne sont-elles pas capables de faire leur part dans la prise en charge des ces enfants?

Le sexe et la religion peuvent aussi devenir des critères de sélection possible, ce qui ne saurait être le cas pour les écoles publiques. Les écoles privées peuvent aussi se permettre d'offrir des programmes plus coûteux. Tout dépend de la capacité et de la volonté de payer des parents.

Nous ajoutons qu'il est temps de briser le préjugé fort répandu : si je paie, c'est meilleur, ce qui n'est pas toujours vrai !

8. Les enjeux et les défis en présence

8.1 Quels sont les principaux enjeux et défis posés par la diversification de la formation au secondaire ?

Enjeu : L'enjeu majeur demeure pour nous la **qualité de l'éducation**.
La diversification de la formation au secondaire est essentielle pour relever ce défi.
La qualité de l'enseignement passe par la diversification.

Défis : - Mettre sur pied des parcours diversifiés:

Nous doutons que chacune des écoles du Québec puisse offrir les trois parcours à l'intérieur de ses murs. Les élèves pourraient être appelés à changer d'école pour terminer leurs études secondaires.

- **Maintenir** les programmes particuliers stimulants.

Les écoles à concentration relèvent présentement de gros défis pour assurer leur survie. Celles-ci devraient pouvoir compter sur des sommes d'argent récurrentes pour que les efforts concertés des enseignants, des élèves et de leurs parents ne soient pas en vain.

- Distribuer le financement judicieusement et de façon équitable.

8.2 Nos choix de diversification de la formation au secondaire favorisent-ils la poursuite des objectifs nationaux de démocratisation, d'accessibilité et d'égalité des chances ? Le cas échéant, quelles sont les conditions pour y parvenir ?

La démocratisation n'est-elle pas respectée quand un parent peut choisir l'école publique en fonction d'un programme à vocation particulière et non pas seulement parce que la scolarité y est gratuite ?

L'accessibilité à une éducation de base correcte n'est pas remise en cause tant qu'on garde dans chaque institution un programme général. Beaucoup d'activités dans une école peuvent susciter l'intérêt des élèves et les motiver à mieux travailler sans pour autant que ce soit un programme particulier. Toutefois, il ne faudrait pas priver les élèves doués de projets stimulants sous prétexte que l'ensemble des élèves ne peut suivre.

L'égalité des chances ne se joue pas qu'à l'école. Le milieu familial, social, culturel et économique est omniprésent et colle à la personnalité d'un élève bien malgré l'école dans la majorité des cas. La diversification apporte justement à l'école la possibilité d'adapter son enseignement en fonction de sa clientèle en lui reconnaissant ainsi l'égalité des chances.

Conclusion

La musique est tout indiquée pour favoriser le rassemblement, développer l'estime de soi, le dépassement, l'esprit d'équipe, la coopération, le sentiment d'appartenance et l'échange. C'est un art vivant - qui se déroule dans un temps donné - et sa portée sociale reste souvent méconnue mais combien importante !

Si des parents «campent» tout un week-end pour pouvoir inscrire leur enfant à l'école F.A.C.E. (CSDM /EMSB), c'est sans contredit que ces parents sont absolument convaincus de la nécessité des arts dans la formation de leur enfant. L'école F.A.C.E. offre un programme en art, tant au niveau primaire que secondaire et ne fait aucune sélection basée sur les résultats scolaires ou des tests d'aptitude.

Si deux frères idéalistes se donnent comme mission de sortir des jeunes de la rue – en Inde, à Québec et à Montréal - en leur offrant une éducation basée sur la musique, en plus de subvenir à leurs besoins essentiels, c'est que la musique s'avère un formidable outil de motivation et de formation intégrale. «Les jeunes musiciens du monde» défraient la manchette ces jours-ci au Québec, soutenus par les musiciens professionnels.

«... il n'y a pas que les élèves issus de milieux défavorisés qui éprouvent des difficultés. Toute une catégorie de jeunes n'ont pas la «tournure d'esprit» requise pour s'intégrer à la culture cognitive qui prévaut. Cette incapacité à s'adapter de certains jeunes est en fait celle de l'école face à la diversité des élèves. Cette dernière crée de toutes pièces des jeunes en difficulté en raison des vices du système.

Alors, il faut diversifier l'enseignement le plus possible.» (Antoine Baby, *Pour un enseignement sur mesure*, in Québec Science, octobre 2005)

Un jeune qui «végète» à l'école risque fort de décrocher. On s'efforce par toutes sortes de mesures de maintenir à l'école les jeunes qui en arrachent en mettant sur pied différents parcours. Pourquoi ne pas voir dans les programmes de concentration une mesure semblable pour garder motivé un jeune qui a plus de potentiel ou de facilité ?

Les programmes de concentration permettent aux jeunes qui ont de grandes aptitudes scolaires de rester «accrochés» et ce, dès la 1^{re} secondaire. Les décrocheurs ? ce sont aussi les élèves «doués» qui s'ennuient dans le système scolaire «régulier» et qui ne voient pas l'intérêt de se retrouver dans une classe où la même information est sans cesse répétée pour les élèves qui ont un peu plus de difficultés. Nous ne pouvons pas prendre le risque d'attendre à la 3^e secondaire pour offrir ces programmes au nom de la «formation commune».

Si les écoles à concentration qui se multiplient depuis un certain temps focalisent sur la performance, il y a de quoi s'interroger et... s'inquiéter. Mais c'est parce que nous sommes convaincus que les arts - plus spécifiquement la musique - s'avèrent un élément-clé, essentiel à la **formation** et au développement intégral de la personne qu'il est justifié de créer et maintenir de tels programmes.

Nous sommes pour la DIVERSIFICATION de l'enseignement car ce concept tient compte entre autres facteurs, des intelligences multiples.

Nous sommes pour la DIVERSIFICATION des stratégies d'enseignement car ces chemins peuvent rejoindre le plus grand nombre.

Nous sommes pour les écoles à concentration et à vocation particulière qui, en bout de ligne sauvent bien des jeunes du décrochage grâce à la passion qui les allume, en leur donnant une raison d'apprendre et surtout... une raison de vivre!

Au terme de cet exercice, et après avoir pris en compte les écoles à concentration, la FAMEQ réitère que les arts - en particulier, la musique - soient présents au quotidien et en continuité à tous les niveaux d'enseignement, pour TOUS les jeunes Québécois !

Claire Rousseau
présidente sortante

Le comité secondaire

Josée Crête - école Le Tandem boisé (commission scolaire des Bois-Francis)
Richard Charron - école Joseph-François-Perreault (commission scolaire de Montréal)
André Grenier - école Joseph-François-Perreault (commission scolaire de Montréal)
André Fillion - école privée Mont-Saint-Sacrement (Québec)
Luc Mathieu - école La Calypso (commission scolaire Haricana)
Claude Ménard - école Les Pionniers (commission scolaire du Chemin-du-Roy)
Claire Rousseau - École Le Plateau (commission scolaire de Montréal) – rédactrice
Sylvie Saint-Pierre -(Rimouski)
Francine Voyer - école Pierre-Laporte (commission scolaire Marguerite-Bourgeois) - rédactrice